



Retraite anticipée carrière longue

Par **cbianca**, le **12/09/2014** à **13:41**

Bonjour,

J'ai 58 ans et cotisé les 166 trimestres requis pour un départ à la retraite si j'avais 60ans. Sachant que se sont les 25 meilleures années qui seront retenues pour le calcul du montant de ma pension, j'envisage d'effectuer un temps partiel ou cesser mon activité durant ces 2 prochaines années.

Pouvez m'éclairer svp car je suppose qu'une baisse de salaire ne devrait pas créer d'incidences sur le montant de ma pension ??

Etant à jour de mes cotisations mais n'ayant pas l'âge, qu'elles sont mes obligations pour être en règle le jour J ?

Cordialement
cbianca

Par **P.M.**, le **12/09/2014** à **14:54**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas directement le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

Je vous conseillerais de vous rapprocher de [l'Assurance Retraite...](#)

Par **cbianca**, le **12/09/2014** à **15:09**

Désolée, mais dans choisir le forum et ensuite dans précisez, il y à salarié>retraite. D'où ma question posée.

J'ai posé cette question à Assurance Retraite, j'ai eu une partie de la réponse.

Merci tout de même et si jamais vous aviez un complément d'information, n'hésitez pas. Bonne journée

Par **P.M.**, le **12/09/2014** à **18:26**

Il serait bien que l'on connaisse cette partie de la réponse pour essayer d'y apporter un

complément d'informations même si les retraites ne dépendent pas du Code du Travail mais de la Sécurité Sociale, sachant qu'au niveau des régimes complémentaires, vous n'acquérerez pas le même nombre de points et que la retraite doit être demandée plusieurs mois à l'avance...